

RÉPONSES DE GAZIFÈRE AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (« LA RÉGIE ») RELATIVE À LA DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2003 AU 30 SEPTEMBRE 2004-GAZIFÈRE INC.

1. Référence : Pièce GI-1, document 1.1, page 1, ligne 5

Préambule :

Gazifère réunit les montants d'obligation annuelle minimale et autres pénalités diverses dans un même poste soit « Pénalités et autres » au montant de 277 000 \$.

Demandes :

1.1 Veuillez préciser les montants correspondant à l'obligation annuelle minimale et les montants correspondant aux autres pénalités diverses.

Réponse 1.1 :

Description	(\$)
Obligation annuelle minimale	82 657
Autres pénalités diverses	194 040
Total	276 697

1.2 Veuillez déposer un tableau des consommations industrielles établies par contrats et des consommations réelles de l'année fiscale 2004, en mètres cubes, et incluant les pénalités pour écarts de consommation pour chaque client, s'il y a lieu.

Réponse 1.2 :

Clients industriels	Volumes réels du 1 ^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003 (m ³)	Volumes contractuels du 1 ^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003 (m ³)	Écart (m ³)	Obligation annuelle minimale (\$)
Bowater continu	2 437 888	2 088 000	349 888	
Bowater interruptible	5 949 221	6 612 000	(662 779)	
Domtar continu	1 564 749	1 940 000	(375 251)	
Domtar interruptible	8 237 006	17 200 000	(8 962 994)	39 371
Papier Scott continu	10 567 760	10 887 500	(319 740)	
Papier Masson interruptible	9 245 320	20 869 200	(11 623 880)	43 286
Total	38 001 944	59 596 700	(21 594 756)	82 657

2. Référence : Pièce GI-1, document 1.2, page 1, ligne 15

Préambule :

Gazifère présentait lors de la cause tarifaire 2004 une prévision sur les volumes pour le secteur résidentiel de 52 986 000 m³ alors que les résultats démontrent une consommation de 56 491 000 m³, une variation de 6,6%.

Demande :

2.1 Veuillez expliquer l'écart de 6,6% entre la projection au dossier tarifaire et les résultats.

Réponse 2.1 :

L'écart de 6,6% entre les projections de volumes du secteur résidentiel incluses au dossier tarifaire 2004 et les résultats réels de la même année provient d'abord du fait que le nombre réel d'additions de clients a été de beaucoup supérieur aux projections. En effet, les additions de clients excèdent de 49% les prévisions. Elles se chiffrent à 1 697 comparativement aux prévisions de 1 139 additions de clients. Cette augmentation est due à l'effervescence de la nouvelle construction résidentielle. Enfin, l'écart s'explique également par l'usage moyen résidentiel réel plus élevé que ce que Gazifère avait prévu dans son dossier tarifaire.

3. Références : Pièce GI-1 document 2 et Requête du distributeur, page 2, point 12 (MAPR)

Préambule :

Dans sa décision D-2001-55, la Régie a autorisé la mise en place d'un mécanisme d'ajustement pour pertes de revenus (MAPR). Pour la période du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004, Gazifère a imputé dans un compte de frais reportés le montant de 4 673\$, correspondant à la différence entre le montant prévu dans la cause tarifaire 2004 et le montant réel de pertes de revenus dues à l'application du programme d'efficacité énergétique

Demande :

3.1 En complément à la pièce GI-1 document 2, veuillez fournir un tableau donnant le bilan pour les trois années du MAPR 2002-2003-2004 du nombre de clients et des montants.

Réponse 3.1 :

2002			Objectifs mensualisés	
Mesures	# de participants réels	# de participants prévus	Économies réelles	Économies prévues
Résidentiel				
Pomme de douche	913	2 780	39,426	113,835
Aérateurs	1 675	2 780	12,372	20,332
Isolants	2 408	3 050	17,700	24,778
Abaissement de la température	2 259	2 900	100,149	141,369
Fournaise haute-efficacité	39	250	10,182	64,367
Thermostat programmable	80	250	8,641	20,004
Chauffe-eau	2 122	1 835	52,884	43,734
Energuides pour maison				
NovoClimat				
Commercial				
Chauffe-eau commercial	49	35	21,354	13,275
Multi-résidentiel - Pomme de douche	0	750	0	14,625
Multi-résidentiel - Aérateurs	0	750	0	4,219
Chaudières commerciales	0	42	0	21,007
TOTAL			262,708	481,545

2003			Objectifs mensualisés	
Mesures	# de participants réels	# de participants prévus	Économies réelles	Économies prévues
Résidentiel				
Pomme de douche	523	900	30,962	40,802
Aérateurs	906	1 500	9,816	12,432
Isolants	1 444	1 600	15,115	13,002
Abaissement de la température	1 614	1 440	89,228	70,197
Fournaise haute-efficacité	106	60	17,531	11,029
Thermostat programmable	106	60	6,401	4,027
Chauffe-eau	2 146	1 800	53,654	42,902
Energuides pour maison	0	15	0	1,921
NovoClimat	0	5	0	1,215
Commercial				
Chauffe-eau résidentiel pour commercial	11	15	302	398
Chauffe-eau commercial	58	35	22,575	13,269
Multi-résidentiel - Pomme de douche	0	1 000	0	28,275
Multi-résidentiel - Aérateurs	0	1 000	0	8,288
"Design Assistance"	0	2	0	n/a
Chaudières commerciales	0	50	0	29,792
TOTAL			245,584	277,549 (1)

Note: (1) Voir requête 3489-2002, GI-15, document 5.

2004			Objectifs mensualisés	
Mesures	# de participants réels	# de participants prévus	Économies réelles	Économies prévues
Résidentiel				
Pomme de douche	59	750	3,655	36,107
Aérateurs	89	1 500	971	12,691
Isolants	98	1 800	1,035	15,625
Abaissement de la température	745	1 500	36,885	76,391
Fournaise haute-efficacité	83	60	21,743	13,927
Thermostat programmable	83	60	6,245	5,080
Chauffe-eau	2 552	1 900	66,887	48,814
Energuide pour maison	52	12	9,914	2,851
NovoClimat	0	3	0	729
Commercial				
Chauffe-eau résidentiel pour commercial	5	15	192	398
Chauffe-eau commercial	19	40	8,633	18,673
Multi-résidentiel - Pomme de douche	0	360	0	10,179
Multi-résidentiel - Aérateurs	0	360	0	2,978
"DesignAssistance"	1	2	59,925	n/a
Chaudières commerciales	0	30	0	16,962
TOTAL			216,086	261,405 (1)

Note: (1) Voir requête 3514-2003, GI-15, document 4.

4. Référence : Pièce GI-2, document 4, Suivi du projet Musée de la nature - Chemin Pink

Demande :

4.1 Veuillez décrire l'état d'avancement du projet de développement permettant une projection d'addition de 50 clients par année à partir de l'année 9.

Réponse 4.1 :

Le projet de développement prévu dans la requête Musée de la nature-Chemin Pink va démarrer en force à l'année 9, soit cette année en 2005. En effet, Gazifère prévoit raccorder plus de 50 additions de clients tel qu'il avait été prévu au dossier initialement.

5. Référence : D-2004-120 (R-3530-2004) Décision concernant la demande d'autorisation de procéder à un Projet de renforcement Chemin Vanier, en vertu de l'article 73(2) de la *Loi sur la Régie de l'énergie*

Demande :

5.1 Suite à la décision rendue par la Régie concernant le projet Chemin Vanier (16 juin 2004), veuillez déposer un état d'avancement des travaux de ce projet.

Réponse 5.1 :

Le projet de renforcement – chemin Vanier a débuté le 19 juillet 2004 et s'est complété le 16 août 2004.

Gazifère a établi un compte de frais reportés dans lequel ont été accumulés les coûts reliés au projet de renforcement de réseau tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2004-120. Ce compte est exclu de la base de tarification en 2004 (Voir GI-2, doc.1, page 2 de 2, note (7)).

6. Référence : Déclaration selon l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* déposée à la Régie, le 20 décembre 2004

Préambule :

À la rubrique F., Gazifère mentionne qu'elle fera parvenir à la Régie les cédules préparées pour fins de calcul des impôts fédéral et provincial.

Demande :

6.1 Veuillez déposer les documents.

Réponse 6.1 :

Les cédules préparées pour fins de calcul des impôts fédéral et provincial seront transmises à la Régie sous pli séparé.

7. Référence : Lettre de dépôt du 24 mars 2005 de M^e Louise Tremblay

Préambule :

Lors de ses demandes d'ajustement de tarifs de décembre 2004 et de mars 2005, Gazifère a précisé qu'elle proposait effectuer le remboursement de certaines sommes à ses clients dans le cadre de son dossier de fermeture des livres pour la période se terminant le 30 septembre 2004. Or, en date des présentes, Gazifère n'a pas encore reçu d'Enbridge Gas Distribution Inc. les crédits correspondant à ces sommes. Dans ces circonstances, Gazifère tient à informer la Régie que ces sommes seront plutôt liquidées lors de la prochaine fermeture des livres, soit celle se terminant le 30 septembre 2005.

Demandes :

7.1 Veuillez expliquer quelles sont les circonstances entourant le fait que Gazifère n'a pas encore reçu d'Enbridge Gas Distribution Inc. les crédits reliés au remboursement de certaines sommes aux clients dans le cadre de son dossier de fermeture des livres. Préciser les montants en cause et la nature des postes reliés à ces montants.

Réponse 7.1 :

Gazifère n'avait pas reçu en date du dépôt de la fermeture des livres, soit le 24 mars 2005, les crédits suivants:

- 1) Rider E d'EGD de 9 454\$**
- 2) Liquidation des comptes différés d'EGD de 486 140\$**
- 3) Remboursement de l'excédent de rendement d'EGD pour l'année 2003-2004 de 8 400\$**

Depuis, Gazifère a reçu d'EGD les crédits liés au « Rider E » et à la liquidation des comptes différés d'EGD. Gazifère prévoit recevoir le remboursement de l'excédent de remboursement de 8 400\$ au cours du mois de mai 2005.

7.2 Quelles mesures Gazifère entend-elle prendre afin que tous les clients pouvant bénéficier de ces sommes soient bel et bien remboursés l'an prochain, étant donné qu'avec les années ceux-ci sont plus difficiles à retracer?

Réponse 7.2 :

Puisque Gazifère a maintenant reçu plus de 98% des sommes d'EGD, Gazifère propose de rembourser ces 3 montants à l'intérieur de la fermeture des livres 2004. Voir GI-6, document 2, page 1 de 1, révisée le 10 mai 2005.